



OLÉICULTURE

Hors série - Présentation du réseau 2019



La **Surveillance Biologique du Territoire** repose sur la mise en œuvre de plans de surveillance permettant :

- De détecter précocement la présence d'organismes nuisibles aux végétaux ;
- De déclencher des mesures de gestion pour éradiquer, ou maintenir en dessous d'un niveau acceptable les populations en cause.

L'estimation des populations de ravageurs s'appuie sur le suivi de gobe-mouches disposés dans des parcelles de référence. Ces pièges sont relevés par les oléiculteurs-observateurs du réseau, coordonné et animé par la Chambre d'agriculture. Le dispositif de surveillance est standardisé : même type de pièges, solution attractive et méthode de relevés. Ce dispositif régional doit permettre d'organiser la protection du verger oléicole insulaire et d'en faciliter sa mise en œuvre.

Les résultats centralisés sont régulièrement mis à jour dans la base de données de l'AFIDOL "Gestolive" accessible au public : <http://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages/> : aller sur "Relevés mouche de l'olive" puis cocher "Autres types de pièges" comme indiqué ci-dessous.

SOMMAIRE

Le réseau de Surveillance Biologique du Territoire

ANIMATEUR FILIÈRE : CA2B
COMITÉ DE RÉDACTION :
Frédérique CECCALDI, CA2B



Partenaires : oléiculteurs-observateurs

Directeur de publication :

Pierre ACQUAVIVA
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<https://corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de L'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO



L'estimation des niveaux de pression et la prévision de risques de dégâts relèvent également d'autres paramètres comme le climat, le stade phénologique de l'olivier et l'historique de la parcelle. La synthèse de l'analyse est diffusée au travers d'un **Bulletin de Santé du Végétal (BSV) Oléiculture Corse** faisant état de la situation sanitaire de l'olivier à partir de ces observations : il prévient en temps réel des risques phytosanitaires encourus. Il informe également sur la réglementation.

Les informations concernant les **autres ravageurs et maladies de l'olivier** proviennent d'observations ponctuelles et les risques de dégâts sont évalués et analysés principalement en fonction des conditions météorologiques.

PRÉSENTATION DU RÉSEAU REGIONAL D'ÉPIDÉMIO-SURVEILLANCE DE LA MOUCHE DE L'OLIVE – Campagne 2019-2020

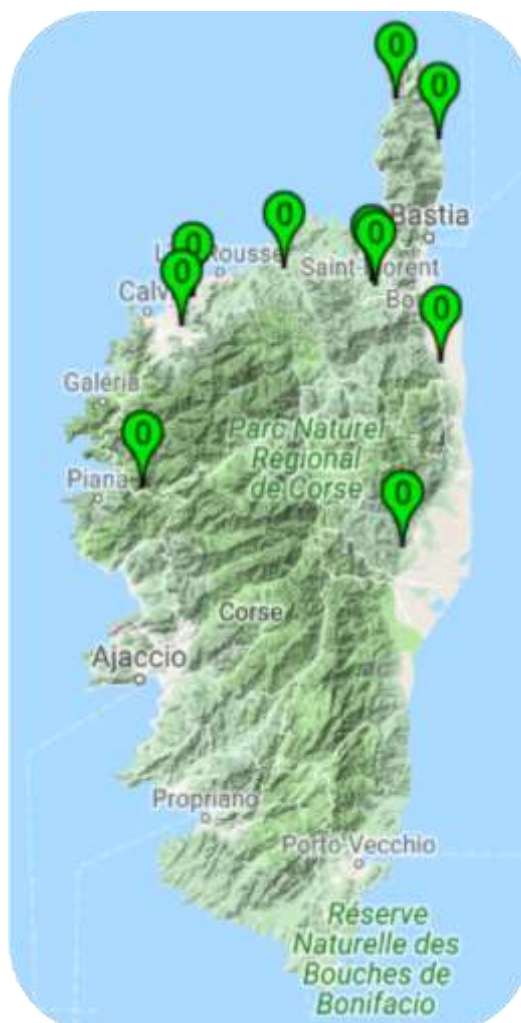


Fig1 : Localisation des parcelles de référence

En 2019, le réseau de surveillance de la mouche de l'olive comprend 10 parcelles d'observation situées chez les producteurs. Elles sont composées principalement des variétés **Ghjermana** et **Sabina plantées entre 1996 et 2003** et généralement **irriguées au goutte à goutte**. Ces parcelles sont localisées à différentes altitudes :

- **AREGNO, MONTEMAGGIORE, SORBO OCAGNANO, URTACA** (zone 50 mètres) ;
- **RAPALE, VALLECALLE, ANTISANTI, OTA-PORTO** (zone < 150 mètres) ;
- **CAGNANO, MORSIGLIA** (zone 50 mètres) représenteront la variété **Capanacce** pour la région du Cap Corse.

La variété **Picholine** est suivie dans les communes de **SORBO OCAGNANO**, d'**URTACA** et de **VALLECALLE**.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.